

Résolution du 24 mars 2010 de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier et M. Grégoire Carasso: «Nous avons le droit à l'air frais: pour des zones à faibles émissions polluantes à Genève!»

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 février 2016, dans le rapport R-131 A)

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- les 25 dépassements durant l'hiver 2007-2008 (octobre 2007 à février 2008) à la station de l'Ile et les 27 dépassements à la station Wilson de la norme OPAir pour les particules fines – valeur limite de 50 µg/m³ – norme ne devant être dépassée qu'une seule fois par année;
- le danger des particules fines (PM10) provoquant le décès prématuré de plus de 3000 personnes par année en Suisse;
- que, en présence de concentrations élevées de polluants, les troubles et les maladies respiratoires se multiplient et les affections existantes s'aggravent;
- que la pollution atmosphérique coûte cher en restauration des bâtiments du patrimoine architectural et historique;
- que l'introduction d'une zone à émissions réduites ou zone à faibles émissions (ZER) est une mesure relativement simple et efficace qui a fait ses preuves dans plus de 70 villes dans huit pays européens (à Berlin, par exemple, sur certains axes routiers, le nombre de jours de dépassement de la valeur limite pour les particules fines a diminué de 77%);
- qu'une telle mesure est également étudiée dans les cantons de Zurich et Berne;
- qu'à Bâle-Ville les ZERs figurent parmi les mesures inscrites dans le plan de lutte contre la pollution de l'air;
- que, en date du 24 février 2010, le Conseil fédéral a proposé d'accepter un postulat déposé aux Chambres fédérales demandant de «permettre l'instauration de zones environnementales»;
- la motion M 1818 déposée au Grand Conseil le 29 avril 2008 et à l'ordre du jour d'une des prochaines séances du Grand Conseil,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à manifester auprès des autorités cantonales la volonté de la Ville de Genève à soutenir l'introduction d'une zone à émissions réduites comme mesure de lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit sur le territoire de la Ville, dans des périmètres à définir en collaboration avec l'Etat.